

Nouvelles pratiques sociales



À propos du modèle québécois d'économie sociale

François Lamarche

Volume 10, Number 2, Fall 1997

L'organisation du travail dans le réseau de la santé et des services sociaux

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/301416ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/301416ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université du Québec

ISSN

0843-4468 (print)

1703-9312 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Lamarche, F. (1997). À propos du modèle québécois d'économie sociale. *Nouvelles pratiques sociales*, 10(2), 215–221. <https://doi.org/10.7202/301416ar>

❖ À propos du modèle québécois d'économie sociale¹

François LAMARCHE
CSN

PRÉSENTATION

Vous le savez peut-être, la question de l'économie sociale fait l'objet de travaux et de discussions dans les rangs syndicaux depuis déjà un certain temps. Elle a d'ailleurs occupé une place importante lors du dernier congrès de la CSN. D'entrée de jeu, je tiens à dire l'intérêt que nous portons, à la CSN, à l'économie sociale comme lieu de solidarité et d'expérimentation démocratique en même temps que comme secteur représentant un réel potentiel d'emplois. Mais dans le contexte difficile qui se vit actuellement dans le secteur public, des appréhensions se manifestent à l'égard d'un risque de substitution d'emplois du secteur public par des entreprises d'économie sociale, particulièrement dans le domaine de l'aide à domicile. Je reviendrai sur ces appréhensions. Auparavant, je veux aborder certaines considérations plus générales, lesquelles, à mon avis, jettent un éclairage pertinent sur la nature de la crise actuelle.

1. Intervention de François Lamarche, conseiller syndical à la CSN, au colloque organisé par la revue *Nouvelles pratiques sociales* et tenu, à Montréal, le 13 mars 1997.

PREMIÈRE CONSIDÉRATION : LA CRISE DU SOCIAL

La crise de l'emploi aujourd'hui est en même temps la crise du social ou de notre manière de vivre en société, car l'emploi représente encore un vecteur déterminant de l'insertion sociale des personnes. Et parce que les caractéristiques de cette crise de l'emploi révèlent cette donnée relativement nouvelle que la seule croissance économique ne suffit plus à atténuer les problèmes du chômage et de l'exclusion, la question de la socialisation ou du lien social devient un problème politique qui concerne l'ensemble de la société.

Autrement dit, on ne peut plus prétendre aujourd'hui résoudre le problème de l'emploi (et réduire les inégalités qui en découlent) d'une manière strictement économique. C'est devenu un problème éminemment politique qui suppose qu'une réelle politique d'emploi s'inscrive dans une perspective résolument sociale. C'est cette perspective que porte notamment l'idée de l'économie sociale, c'est-à-dire celle de recomposer les rapports sociaux, les liens de solidarité entre les personnes dans leur milieu. C'est aussi cette perspective que sous-tendent des propositions comme la réduction et le partage du temps de travail avancées ces dernières années par le mouvement syndical.

En fait, on se heurte aujourd'hui à une tendance lourde qui s'est particulièrement raffermie depuis les années 1980 et qui véhicule une représentation du monde dans laquelle la sphère « économie » est vue comme une sorte de nature en soi (comme les lois de la physique), autonome, hors de la société en quelque sorte, donc transcendante et à laquelle seraient subordonnées les réalités sociales. Cette tendance, qu'on appelle « néolibéralisme », arrive à la limite à préconiser le désengagement social ou plutôt le désengagement des responsabilités sociales au nom d'une raison abstraite, celle de la libre concurrence ou des lois du marché. Dans ce sens, la crise du social est aussi une crise éthique, une crise des valeurs du « vivre ensemble » ou du vivre en société. Il me semble qu'un autre mérite actuellement de l'économie sociale ou de l'économie solidaire est celui de promouvoir les valeurs démocratiques et de penser l'économie d'abord en fonction de ses finalités sociales et du milieu dans lequel elle s'insère.

DEUXIÈME CONSIDÉRATION : LA CRISE DU POLITIQUE

Pendant la période de croissance qui a suivi la Deuxième Guerre mondiale, l'État-providence incarnait un principe de solidarité en assurant, à travers les politiques d'emploi et les politiques sociales de redistribution, les droits des personnes relativement à l'exclusion et à la pauvreté. Aujourd'hui, cet État est en crise à cause de la restructuration de l'économie, du caractère chronique

que tend à prendre le chômage et des pressions que cette situation exerce sur les finances publiques et sur les politiques sociales. Manifestement, le principe de solidarité qu'incarnait l'État de manière très institutionnalisée et centralisée (l'État « tutélaire ») est mis en cause. Évidemment, cette situation comporte des risques énormes de régression démocratique en raison justement de cette tendance au désengagement. Mais cette crise suscite aussi de nouvelles dynamiques démocratiques caractérisées notamment par le développement de mouvements associatifs et communautaires et par une volonté des populations locales de maîtriser ou du moins de participer à la prise des décisions qui les concernent.

Dans cette optique, il me semble qu'il ne s'agit pas de s'accrocher à l'intervention étatique qui, au Québec, a fait les beaux jours de la Révolution tranquille. Évidemment, il faut contrer avec énergie les initiatives actuelles visant le démembrement ou la privatisation des services publics. Mais il faut aussi favoriser de nouveaux modes d'intervention dans lesquels l'État et les acteurs, ou les groupes sociaux, à différents niveaux et dans divers lieux de l'espace social, apportent leur contribution à la question de l'emploi, aux problèmes d'insertion et, plus largement, à la recomposition des liens sociaux. Certains parlent d'un partenariat entre l'État et les différentes composantes de la société civile. D'autres (comme Jean-Louis Laville), d'un nouveau contrat social. Peu importe, à l'encontre du désengagement et du laisser-faire ambiant, la situation actuelle exige une prise de responsabilité et une implication des acteurs dans la recherche de solutions à des problèmes communs.

Du côté syndical, on a parlé au cours de la dernière année de la nécessité d'un nouveau contrat de solidarité sociale. C'est cette idée qui a amené des organisations syndicales à revendiquer la tenue d'un sommet socio-économique au Québec. Car, il faut peut-être le rappeler, la proposition de tenir ce sommet est d'abord venu du mouvement syndical. Il s'agissait par-là d'engager un processus impliquant les représentantes et les représentants des diverses composantes de la société québécoise en vue de débattre et, éventuellement, de dégager des points de vue convergents sur les choix de société à opérer dans le contexte actuel. Bien entendu, une telle démarche comportait ses exigences et n'offrait a priori aucune garantie quant aux résultats. Même avec ses risques, cette démarche demeure, à mon avis, préférable à des décisions prises en catimini, derrière des portes closes.

Les résultats du Sommet ne sont pas en soi spectaculaires et le suivi n'est pas toujours heureux au regard, particulièrement, de la situation actuelle dans le secteur public. Ce n'est pas mon propos ici d'en faire le bilan. Disons seulement qu'il y a des revers que le Sommet n'a pu empêcher, mais qu'il y a eu aussi des avancées positives en matière d'emploi et de réduction du temps de travail. Il y a eu également un débat sans précédent sur le problème

de la pauvreté au Québec. Le Sommet a aussi été l'occasion de faire des avancées significatives dans l'économie sociale, pour ce qui est de la reconnaissance et de l'appui plus concret aux initiatives dans ce domaine.

TROISIÈME CONSIDÉRATION : LES CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

À la CSN, on a défini ainsi les principales caractéristiques de l'économie sociale :

- a) Ce sont d'abord des activités qui répondent à des besoins socio-économiques identifiés par la communauté ;
- b) Ces activités tentent de concilier les impératifs de nature économique et ceux de nature sociale ;
- c) L'offre et la demande sont définies et réorganisées par les usagers et les usagers et par les personnes qui y travaillent ;
- d) Il existe un contrôle démocratique direct sur la définition des besoins et l'offre des produits ou services².

C'est dire que cette économie qui crée du social ne peut pas en même temps être cantonnée dans des ghettos d'emplois, dans des « petits boulots » à la frange de la marginalisation et de l'exclusion. C'est pourquoi il faut s'assurer que ce secteur d'activités soit couvert par les lois du travail et soit ouvert à la syndicalisation. De même, il faut éviter à tout prix que l'économie sociale soit le domaine exclusif des programmes d'employabilité et des mesures d'insertion. Elle doit permettre le développement d'emplois durables dans différents domaines tout en contribuant, bien sûr, comme les autres secteurs d'activités, aux mesures d'insertion au marché du travail. Dans cette veine, il faudra surveiller de près l'application qui sera faite de la réforme de la sécurité du revenu afin de s'assurer que la responsabilité des mesures d'insertion incombe à l'ensemble des secteurs de l'économie et non exclusivement au secteur de l'économie sociale.

2. AUBRY, F. et J. CHAREST (1995). *Développer l'économie solidaire, éléments d'orientation*, Service de recherche CSN, octobre. Dans son rapport : *Osons la solidarité!* déposé au Sommet sur l'économie et l'emploi (oct. 1996), le groupe de travail sur l'économie sociale donne de celle-ci la définition suivante : « Pris dans son ensemble, le domaine de l'économie sociale regroupe l'ensemble des activités et organismes, issus de l'entrepreneuriat collectif, qui s'ordonnent autour des principes et règles de fonctionnement suivant : – l'entreprise de l'économie sociale a pour finalité de servir ses membres ou la collectivité plutôt que de simplement engendrer des profits et viser le rendement financier ; – elle a une autonomie de gestion par rapport à l'État ; – elle intègre dans ses statuts et ses façons de faire un processus de décision démocratique impliquant usagers et usagers, travailleuses et travailleurs ; – elle défend la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition de ses surplus et revenus ; – elle fonde ses activités sur les principes de la participation, de la prise en charge et de la responsabilité individuelle et collective. »

LES APPRÉHENSIONS SYNDICALES DANS LE SECTEUR PUBLIC

J'arrive maintenant aux appréhensions qui se manifestent du côté syndical, particulièrement parmi les syndicats du secteur de la santé et des services sociaux, à l'égard des projets d'économie sociale dans le domaine de l'aide à domicile. On sait que de tels projets sont en voie d'être mis en forme dans les suites des travaux du Chantier de l'économie sociale. Ces appréhensions concernent une éventuelle substitution d'emplois du secteur public, particulièrement les emplois d'auxiliaires familiales et sociales qu'on retrouve dans les CLSC. Malgré les assurances données lors du Sommet d'octobre, ces appréhensions sont alimentées par trois sources : l'importance des compressions budgétaires affectant le secteur de la santé ; l'insuffisance des ressources allouées aux CLSC malgré l'accroissement de leurs responsabilités dans le cadre du virage ambulatoire, y compris dans les services à domicile ; enfin, les prises de position, à divers niveaux de l'administration publique, en faveur de la sous-traitance ou de la privatisation de certains services.

En fait, même si la situation varie considérablement d'une région à l'autre et même d'un CLSC à l'autre, des tendances se dessinent dans l'organisation des services à domicile. Par exemple, selon une enquête réalisée auprès des 30 CLSC de la région Montréal-Centre, les services d'aide à domicile sont de plus en plus orientés vers l'assistance personnelle. Conséquemment, les services d'aide domestique, en particulier l'entretien ménager, sont de moins en moins offerts. Dans la grande majorité des CLSC, les soins d'hygiène et autres services d'assistance personnelle représentent 60 à 90 % des tâches des auxiliaires familiales et sociales. L'entretien lourd ne fait pas partie des tâches dans aucun CLSC. Toujours selon la même enquête, pour répondre aux besoins des personnes qui nécessitent un nombre élevé d'heures par semaine, les CLSC de la région Montréal-Centre achètent des services d'aide à domicile des agences privées. En 1994-1995, le montant de ces achats s'élevait pour la région à 8,2 millions de dollars pour un total de 829 409 heures travaillées³.

Autres données importantes. Selon les prévisions démographiques du gouvernement du Québec, le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus s'accroîtra de 60 % d'ici douze ans pour atteindre 15,3 % de la population totale⁴. Ce vieillissement de la population aura d'énormes conséquences. Selon une étude gouvernementale, la demande des personnes âgées de 65 ans

3. RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE MONTRÉAL-CENTRE (1996). *L'aide domestique dans le cadre des services d'aide à domicile (rapport d'étape)*, avril.

4. MSSS (1994). *Services à domicile de première ligne, cadre de référence*, Québec.

et plus en soins de santé et en services sociaux est de 3,8 fois supérieure, en termes de coût, à ce qu'elle est en moyenne dans l'ensemble de la population. Compte tenu des projections démographiques, la même étude évalue que, suivant les coûts et les pratiques qui prévalent en 1991, la demande en soins et services autres que les services médicaux augmentera de 17 % en l'an 2001 et de 47 %, en 2016. Il s'agit là d'un scénario optimiste parce que, selon d'autres hypothèses, ces augmentations pourraient atteindre 22 % en 2001⁵.

Ces données illustrent l'importance que prendra la demande en soins et services dans les années à venir, y compris dans le domaine des services à domicile. C'est à ce nouveau marché que se prépare activement le secteur privé. Par exemple, le réseau d'agences franchisées *We Care*, qui a déjà 45 agences dans l'Ouest canadien et en Ontario, projette d'implanter au Québec 40 franchises d'ici 5 ans à partir de son bureau de Sainte-Foy. Une multinationale des soins à domicile, *Olsten Kimberly*, laquelle possède 600 bureaux en Amérique du Nord, cherche actuellement à développer ses activités au Québec⁶. Autre exemple, chez nos voisins du Sud : *American Home Patient Inc.* est une des principales entreprises américaines spécialisées dans les soins et autres services à domicile. Son expansion est fulgurante. En 1995, le chiffre d'affaires de l'entreprise atteignait 250 millions de dollars alors qu'il était de 63 millions de dollars l'année précédente. *Home Patient* a déjà ses entrées au Canada, car 41 % de ses actions ont été acquises par une importante société immobilière de Toronto, *Counsel Corp* ⁷.

En réalité, c'est davantage de ce type d'entreprises que risque de venir la concurrence aux services et aux emplois du secteur public. Devant cette situation, il me semble que le choix n'est pas très difficile à faire : il faut favoriser les entreprises d'économie sociale qui n'ont pas grand-chose à voir avec la stricte rentabilité économique qui fait marcher le secteur privé. Mais afin d'éviter les doublons et les conflits sur le terrain, il est aussi important de préciser des balises qui clarifient et départagent les responsabilités des uns et des autres dans les services à domicile. Les besoins dans ce domaine sont grands et ils ne relèvent pas tous a priori du secteur public. Par exemple, une personne âgée peut vouloir bénéficier d'une aide pour réaliser des travaux d'entretien chez elle sans que cette aide soit prescrite à cause d'une incapacité particulière. De même, une mère de jeunes enfants peut avoir besoin d'un soutien pour des tâches familiales, sans que ce besoin s'explique pour des raisons psychosociales ou relève de la responsabilité du CLSC. Les projets

5. ROCHON, Madeleine (1994). *Impact des changements démographiques sur l'évolution des dépenses publiques de santé et des services sociaux*, Direction générale de la planification et de l'évaluation, juillet.

6. Voir *Le Soleil*, 4 mars 1996 et *Les Affaires*, cahier spécial, 14 décembre 1996.

7. Voir *Canadian Business*, vol. 69, n° 1, 1^{er} janvier 1996.

d'économie sociale peuvent constituer une réponse utile et efficace pour ces autres besoins d'autant plus que, à la différence des agences privées, ils cherchent à s'inscrire dans la dynamique sociale d'un milieu et peuvent contribuer au resserrement du tissu communautaire ou des réseaux d'entraide et de solidarité.

Étant donné les appréhensions actuelles, il serait opportun que, à l'exemple d'une initiative récente en Montérégie, des rencontres se tiennent entre les responsables de projets d'économie sociale, les représentantes et les représentants des organismes communautaires et des syndicats concernés. Les responsables du Chantier de l'économie sociale pourraient être les instigateurs ou du moins appuyer de telles rencontres. De plus, nous croyons que les syndicats œuvrant en CLSC devraient être associés à la définition de projets d'aide à domicile sur le territoire desservi par leur établissement afin de minimiser les risques de conflits et de favoriser la coopération sur le terrain⁸.

CONCLUSION

Dans le contexte actuel de crise et de transformations, il est certes essentiel de poursuivre la lutte contre les coupures et les initiatives de privatisation des services publics. Mais il est aussi essentiel pour le mouvement syndical de lier et d'articuler la défense des intérêts immédiats de ses membres à des perspectives plus larges de développement social et de gains démocratiques. Sans cette articulation, les syndicats risquent de se retrouver coupés du reste du mouvement social et engagés sur la voie du corporatisme.

L'économie sociale est un bon exemple de questions où cette articulation doit s'opérer, dans la mesure, évidemment, où les initiatives dans ce domaine alimentent les dynamiques de solidarité et poursuivent des objectifs de développement social. Mais même dans cette perspective, des ambiguïtés et des zones d'ombre subsistent, particulièrement dans des domaines connexes aux services publics comme l'aide à domicile. Du côté syndical comme du côté des promoteurs de projets d'économie sociale, il faut chercher à lever ces ambiguïtés. Car, à l'encontre des tendances au désengagement, de tels projets peuvent permettre de répondre à divers besoins du milieu, en développant des services complémentaires au secteur public, en collaboration plutôt qu'en concurrence avec ce dernier. Manifestement, c'est la voie à privilégier !

8. À ce sujet, voir un document de travail déposé au Conseil fédéral de la CSN, *L'économie sociale et le respect des responsabilités dévolues au secteur public : la question de l'aide à domicile*, mars 1997.